MAIRIE DE PARIS 🥹





Entretien professionnel annuel 2015

Nom usuel

Prénoms

Matricule

Corps

Note année n-3

Note moyenne dans l'échelon de l'année n-l

Direction d'affectation au 31 mai

Service

Nom patronymique

Note année n-2

Né(e) le Métier

Grade

Poste occupé

Attributions de l'agent

Depuis le

Echelon

Note année n-I

Nom et prénom de l'évaluateur

Qualité de l'évaluateur

Date de prise de rendez-vous pour l'entretien

Date de l'entretien

Toutes les rubriques remplies par l'évaluateur supérieur hiérarchique direct doivent l'être lors de l'entretien professionnel en présence de l'agent évalué.

Relour sur le bilan et les objectifs de l'année passée

Perspectives et objectifs pour l'année à venir

Appréciations sur la valeur professionnelle de l'agent

Cocher la case correspondante à votre choix : SO = Sans Objet - I = Insuffisant - C = Convenable - B = Bon - E = Excellent

Présentation	SO I C B E
Motivation et implication personnelle	SO I C B E
Assiduité et ponctualité	SO I C B E
Maîtrise des connaissances professionnelles et techniques	SO I C B E
Qualité d'expression (écrite/orale)	SO I C B E
Capacité à réaliser les missions confiées	SO I C B E
Respect des délais et procédures	SO I C B E
Qualité relationnelle	SO I C B E
Capacité à communiquer et à informer	SO I C B E
Sens de l'initiative	SO I C B E
Capacité d'adaptation	SO I C B E
Capacité d'innovation et d'anticipation	SO I C B E
Capacité à fixer des objectifs et des priorités	SO I C B E
Capacité à organiser et à animer une équipe	SO I C B E
Capacité à déléguer et à effectuer un suivi	SO I C B E
Sens de la collaboration inter-services	SO I C B E
Respect des règles de santé, de sécurité au travail (STT)	SO I C B E

Commentaires et vœux de l'agent

(Mobilité, formations, évolution vers un autre poste, avancement...)

Avis sur les vœux de l'agent

(Mobilité, formations, évolution vers un autre poste, avancement...)

Appréciations gér	nérales du supérieur hiérarchique d	irect		
Nom :	Qualité :			
Date :	Signature du supérieur hiérarchiq	ue direct :		
		ı		
Appréciations gér de niveau plus él	nérales du supérieur hiérarchique evé		Note chiffrée	/20
3017000 p.000 d.				
Signature, pour la Maire	de Paris et par délégation, M. / Mme			
Date :				
Communication du	u compte rendu de l'entretien profes	ssionnel		
	voir pris connaissance de ma note chiffrée et de mo	on appréciation, avoir reç	u photocopie du présent form	ulaire
d'entretien professionnel Je déclare avoir été inform	annuel. né-e qu'il m'est possible de demander la révision d	e tout ou partie de ce cor	mpte rendu d'entretien :	

- au directeur/à la directrice de ma direction d'affectation ;
- au président de la commission administrative paritaire compétente huit jours au moins avant la réunion de la commission, par lettre recommandée au bureau de gestion des personnels de la direction des ressources humaines dont je relève (2 rue de Lobau 75004 Paris);
- et/ou dans un délai de deux mois suivant la notification, par requête au tribunal administratif.

Date : Signature de l'agent :

(La signature de l'agent vaut notification du présent document et non approbation de celui-ci).

En cas de demande de révision du formulaire d'entretien professionnel

Avis de la CAP La commission administrative paritaire propose : Le président, Le secrétaire,

Décision du directeur/de la directrice à la suite de l'avis de la CAP

Nom	Date	Signature	
Je soussigné-e déclare avoir pris co m'est possible d'en demander la ré	onnaissance de mon évaluation après avis e evision dans le délai de 2 mois par requête	de la CAP (ci-dessus) et avoir été in e au tribunal administratif.	nformé-e qu'il
Nom	Date	Signature	

Conduite de l'entretien professionnel

Pourquoi un entretien professionnel?

L'entretien professionnel garantit un moment privilégié dans l'année entre l'agent et son supérieur hiérarchique, au cours duquel il est possible de prendre le temps d'échanger sur différents aspects de la vie professionnelle.

Quand a lieu l'entretien professionnel ?

La procédure d'évaluation professionnelle (comprenant également l'entretien de formation) devant se terminer dans l'année en cours, l'entretien professionnel doit se tenir avant le 31 octobre 2015. Le supérieur hiérarchique propose une date pour la tenue de l'entretien au moins 8 jours à l'avance. A cette occasion, il remet le formulaire à l'agent.

Comment définir les objectifs ?

L'entretien doit favoriser la détermination d'objectifs partagés et motivants entre l'agent et son supérieur hiérarchique pour l'année à venir. Ils peuvent tenir compte de l'évolution de l'organisation et /ou des missions du service.

Les objectifs doivent être précis, concrets, réalistes et inscrits dans des délais. Ils peuvent être individuels ou collectifs. Pour les encadrants, ils doivent être au minimum au nombre de deux ou trois, dont un objectif managérial.

Pourquoi deux niveaux d'évaluation maximum?

Le supérieur hiérarchique direct est le mieux placé pour évaluer le travail et la manière de servir de l'agent. Son appréciation sera directement complétée par le supérieur hiérarchique de niveau plus élevé dans les délais requis.

Quelles questions aborder lors de l'entretien ?

L'entretien permet d'aborder les points suivants :

- le bilan sur le poste actuel
- les missions et les conditions d'activité
- l'évaluation des actions conduites, les résultats obtenus au regard des objectifs de l'année précédente
- les perspectives professionnelles de l'agent
- les besoins de formation
- le travail avec le responsable, les raisons de succès et les causes de difficultés
- les compétences mises en œuvre, les connaissances, les savoir-faire et les qualités relationnelles
- les suggestions éventuelles...

Comment tenir l'entretien ?

La préparation préalable apparaît essentielle au bon déroulement de l'entretien. Il s'agit de réfléchir à tous les points sur lesquels l'échange est souhaitable avec le supérieur hiérarchique. Un espace est réservé dans le formulaire à la rédaction des souhaits d'évolutions professionnelles de l'agent (de mobilité, de formation...) et à la réalisation des objectifs (délais, éléments qui ont favorisé ou pénalisé leur réalisation...)

Quelles suites donner à l'entretien ?

Le supérieur hiérarchique rédige le compte rendu et le remet à l'agent pour relecture. Le supérieur hiérarchique le communique pour signature à l'autorité hiérarchique de niveau plus élevé. Le compte rendu est remis pour signature à l'agent, puis retourné à l'autorité hiérarchique qui le verse au dossier administratif. Les délais et voies de recours figurent dans la dernière rubrique du présent document.

